

NOS RECOMMANDATIONS

1 – AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES

- **Maintenir et développer une offre de logements adaptés aux jeunes**, notamment par la production de petits logements sociaux accessibles (PLAI), le développement de logements dédiés aux jeunes quelle que soit leur situation, et le soutien à la réhabilitation des résidences existantes, en particulier dans les zones tendues.
- **Prendre en compte les besoins spécifiques de certains publics**, notamment les jeunes confrontés à des troubles de la santé mentale en développant des réponses adaptées telles que le dispositif « Un chez-soi d'abord », ou encore les familles monoparentales.
- **Augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence et d'insertion** sur l'ensemble des territoires afin d'apporter des solutions aux jeunes en situation de vulnérabilité, tout en garantissant un accompagnement global de qualité, adapté aux besoins des personnes et aux réalités économiques des structures.

2 – ASSURER DES RESSOURCES SUFFISANTES POUR LES JEUNES

- **Augmenter le montant de l'allocation CEJ** en y intégrant un forfait logement et en allongeant sa durée afin que les bailleurs considèrent cette allocation comme une ressource stable.
- **Élargir et stabiliser les aides au logement** pour les jeunes actifs de moins de 25 ans, quelle que soit leur nationalité, et créer une nouvelle aide de droit commun pour le logement des jeunes alternants.
- **Renforcer les dispositifs d'égalité d'accès au logement des jeunes**, notamment en élargissant les critères d'éligibilité à la garantie VISALE et relançant la réflexion sur la Garantie universelle des loyers
- **Consolider les politiques publiques garantissant un marché du logement accessible**, comme l'encadrement des loyers.

3 – RENFORCER LES MOYENS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Sécuriser le modèle économique des structures qui développent l'accueil, l'information, l'orientation, et l'accompagnement** des jeunes pour leur permettre d'assurer une couverture sur tout le territoire
- **Sécuriser le financement de la gestion locative sociale en résidences sociales et du projet socio-éducatif en résidences Habitat Jeunes** pour proposer un accompagnement adapté au projet de chaque jeune
- **Assurer une continuité dans l'accompagnement des jeunes sortant de la protection de l'enfance jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société, en garantissant un droit opposable à l'accompagnement jeune majeur jusqu'à 25 ans pour tous.les jeunes** quelle que soit leur situation administrative, comme le préconise le collectif Cause Majeur !